



Formulaire de demande d'abattage
d'arbre(s) No A- 698
(laisser vide)

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre(s) selon l'art. 5 s. LPNMS, l'art. 15 s. RPLNMS et le règlement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du

15.03

au

03.04.19

(laisser vide)

(laisser vide)

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Adresse : Chemin des Grèves de Clendy 20 (Cure d'air)
No(s) parcelle(s) : 1845 No(s) ECA : 3862
Essence(s) : Saule pleureur Ø à 130 cm du sol : 60 cm

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMOBILIERE

Destinataire des factures

Prénom, nom : Commune d'Yverdon-les-Bains
Adresse : Hôtel de Ville, Place Pestalozzi, CP 355
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 423 61 11 Courriel : _____

REQUERANT

Destinataire des factures

Prénom, nom : Service des bâtiments
Adresse : Avenue des Sports 14
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 423 62 41 Courriel : _____

Si autre destinataire des factures, à compléter

Prénom, nom _____
Adresse _____
NP _____ Localité : _____
Téléphone _____ Courriel : _____

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Arbre présentant des faiblesses. Risque sécuritaire

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essences prévues : Saule Blanc
Taille : 3 à 5 m.
Délai de plantation : Automne 2019

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

DATES ET SIGNATURES

| Propriétaire | Requérant | Destinataire de la facture |
|---|------------------|--|
| | 7.3.2019 | |
| Date idem destinataire de la facture | Date | Date AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ Le Syndic. Le Secrétaire: |
| Signature | Signature | Signature |

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- 1x** Le présent formulaire dûment rempli et signé
- 2x** Extraits de cadastre avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s)
- 2x** Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.